

OBJET : ZAC DES QUARCHONS SUR LA COMMUNE D'USSON EN
FOREZ : VENTE D'UN LOT A M. WLODARSKI JEAN-FRANÇOIS

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 7 novembre 2023 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 14 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20231114-20231114_CC_D26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023
Publication : 21/11/2023



Présents : Marc ARCHER, Gérard BAROU, Marie-Pierre BAROU, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Sylvie GENEPIERRE, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Jean-Philippe MONTAGNE, Rambert PALIARD, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Nicolas ROLLAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, René SUCHET, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Pouvoirs : René AVRIL à Quentin PÂQUET, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Béatrice DAUPHIN à René FRANÇON, Julien DEGOUT à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET à Jean-Paul FORESTIER, Jean-Marc DUMAS à Bertrand DAVAL, Yves DUPOURT à Christophe DESTRAS, Flora GAUTIER à Pascale PELOUX, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Serge GRANJON à Nicole GIRODON, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Valérie HALVICK à François FORCHEZ, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Thierry MISSONNIER à Christelle MASSON, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, David SARRY à Pascal ROCHE, Frédérique SERET à

Dominique GUILLIN, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Thierry HAREUX

Absents : Roland BONNEFOI, Alexandre PALMIER

Secrétaire de séance : Quentin PÂQUET

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	104
Nombre de membres suppléés :	5
Nombre de pouvoirs :	22
Nombre de membres absents :	2
Nombre de votants :	126

Vu les articles L5211-37 et L5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Forez agglomération et sa compétence obligatoire en matière de développement économique et en "zones d'activités économiques"

Vu l'avis de France Domaine en date du 02/05/2023,

Considérant que Loire Forez agglomération aménage des zones d'activités et propose une offre foncière adaptée pour faciliter l'installation des entreprises. Elle gère notamment la zone d'aménagement concertée (ZAC) des Quarchons à Usson-en-Forez.

Considérant que M. WLODARSKI Jean-François souhaite acquérir, lui-même ou son substitut, le lot de la ZAC des Quarchons, cadastré section C n°3028 et partie du n°3030, respectivement de 50 et 2 336 m² environ soit un total de 2 386 m² environ, pour son activité de maçonnerie.

Cette vente sera consentie au prix de 5€ HT /m² (TVA en sus), conformément à l'avis de France Domaine en date du 02/05/2023, pour le lot borné et viabilisé, à appliquer à la surface définitive qui sera définie par la division cadastrale.

Cette ZAC comporte un cahier des charges de cession de terrain (CCCT), avec les clauses classiques que Loire Forez agglomération impose lors d'une cession de terrain à vocation économique. ; L'acte de vente précisera les dérogations aux articles du CCCT adaptées à ce projet, notamment en terme de délai, qui seront de 4 mois pour commencer la construction et 24 mois pour la finir, à partir de la date d'obtention du permis de construire augmenté des délais de recours et retrait (3 mois), ainsi que les mentions relatives à la destination qui s'imposera de dépôt pour son activité de maçonnerie d'une surface de 634 m² environ, au maintien de la ligne d'arbres existante dans le terrain le long de la RD 498 et aux précautions à prendre en cas de terrassement pour assurer la stabilité des propriétés riveraines.

Cette vente est consentie sous réserve que l'avant-contrat de vente soit signé dans un délai d'un an à compter de la présente délibération, soit au plus tard le 13/11/2024.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la vente du lot cadastré C n°3028 et partie du n°3030, de la ZAC des Quarchons, sur la commune d'Usson-en-Forez, de 2 386 m² environ à M. WLODARSKI Jean-François ou son substitut, aux conditions énoncées ci-dessus ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tout document afférent à cette vente.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la vente du lot cadastré C n°3028 et partie du n°3030, de la ZAC des Quarchons, sur la commune d'Usson-en-Forez, de 2 386 m² environ à M. WLODARSKI Jean-François ou son substitut, aux conditions énoncées ci-dessus ;
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tout document afférent à cette vente.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 novembre 2023

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,